

224C0740
FR0013176526-FS0355

28 mai 2024

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

VALEO
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 27 mai 2024, la société anonyme de droit belge SITAM Belgique¹ (Avenue des Arts, 41, 1040 Bruxelles, Belgique) a déclaré avoir franchi en hausse, le 23 mai 2024, le seuil de 5% des droits de vote de la société VALEO et détenir 13 760 000 actions VALEO représentant autant de droits de vote, soit 5,62% du capital et 5,02% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions VALEO sur le marché.

¹ Contrôlée par la famille Dassault.

² Sur la base d'un capital composé de 244 633 504 actions représentant 273 882 879 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.